

Pont-Saint-Esprit

ROB 2022



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- Loi ATR du 6 février 1992
- Article L1612-4 CGCT équilibre budgétaire
- Article L2312-1 CGCT
- Loi NOTRé du 7 août 2015, article 107
- Décret n°2016-841 du 24 juin 2016

AR Prefecture

030-263000234-20220322-02_CACCAS220322-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

SOMMAIRE

1. Evolution budgétaire du CCAS (2018-2022)
2. Contribution budgétaire de la commune au CCAS
3. Evolution de la masse salariale
4. Dépenses d'investissement
5. Budget 2022
6. Bilan d'activité 2021

AR Prefecture

030-263000234-20220322-02_CACCAS220322-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Son rôle premier est l'accueil, l'écoute et l'orientation des publics en difficultés, à cela se rajoute un accompagnement financier et technique selon les situations.

A ce titre, différentes actions sont mises en place :

- Les aides légales,
- Les aides facultatives,
- L'instruction des demandes de logement social,
- L'accompagnement social,
- Les domiciliations,
- Le dispositif d'aide au suivi budgétaire,
- Le permis citoyen,
- Le Programme de Réussite Educative,
- La prise en charge des femmes victimes de violences conjugales,
- Le soutien aux démarches administratives,

AR Prefecture

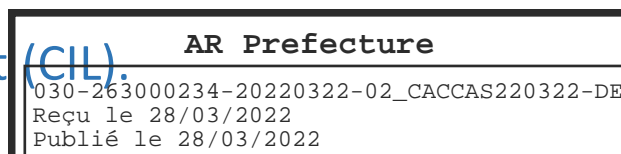
030-263000234-20220322-02_CACCAS220322-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

Participation également au suivi de différents dispositifs :

- Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD),
- Participation aux actions politique de la ville « pilier cohésion sociale » et « développement économique »,
- L'Espace de Vie Sociale (EVS),
- Les jardins des enfants du Rhône,
- Le Comité de Lutte contre l'Habitat Indigne (CLHI).

Partenariat sur des actions d'autres acteurs sociaux :

- La MAIA,
- L'UDCCAS : Union Départementale des CCAS,
- La C.I.P.J. : Commission Inter-Partenariale Jeunes,
- Le réseau violences conjugales (RESAVI),
- RADéO (dispositif de lutte contre la radicalisation),
- L'Equipe pluridisciplinaire du Conseil Départemental,
- Le SLIME (dispositif pour la maitrise de l'énergie),
- La coordination avec PSE Santé,
- La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien
- La Conférence Intercommunale du Logement (CIL).



1. Evolution budgétaire (2018-2022)

AR Prefecture

030-263000234-20220322-02_CACCAS220322-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

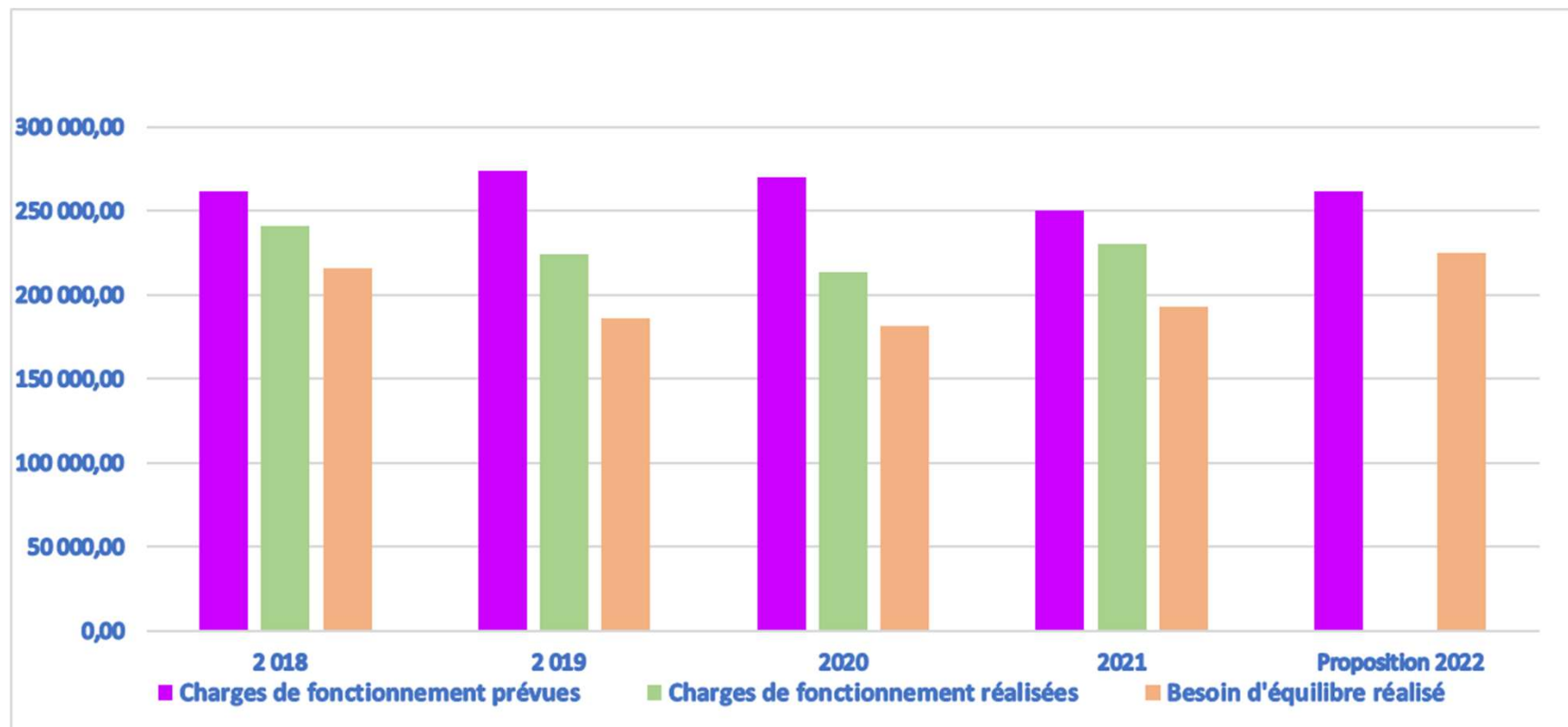
	2018			2019			2020			2021			2022
CCAS dépenses d'exploitation	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu
Charges générales	30 820,00	22 394,55	72,66	30 618,00	25 528,01	83,38	31 688,11	26 460,85	83,50	25 841,38	22 508,65	87,10	35 594,21
Personnel	185 225,00	175 506,08	94,75	196 725,00	171 780,52	87,32	191 900,00	163 098,10	84,99	177 900,00	173 205,91	97,36	180 000,00
Transferts - aides	45 825,00	43 463,56	94,85	46 350,00	27 064,57	58,39	46 400,00	23 949,73	51,62	46 260,00	34 924,86	75,50	46 100,00
Total Charges Fonctionnement	261 870,00	241 364,19	92,17	273 693,00	224 373,10	81,98	269 988,11	213 508,68	79,08	250 001,38	230 639,42	92,26	261 694,21

Besoin d'équilibre	253 269,00	216 000,00	85,28	248 000,00	186 500,00	75,20	248 000,00	181 500,00	73,19	193 090,00	193 090,00	100,00	225 000,00
Recette Fonctionnement	285 269,00	265 558,20	93,09	282 017,21	233 984,11	82,97	282 287,11	227 681,67	80,66	260 775,38	261 506,97	100,28	272 371,21

AR Prefecture

030-263000234-20220322-02_CACCAS220322-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

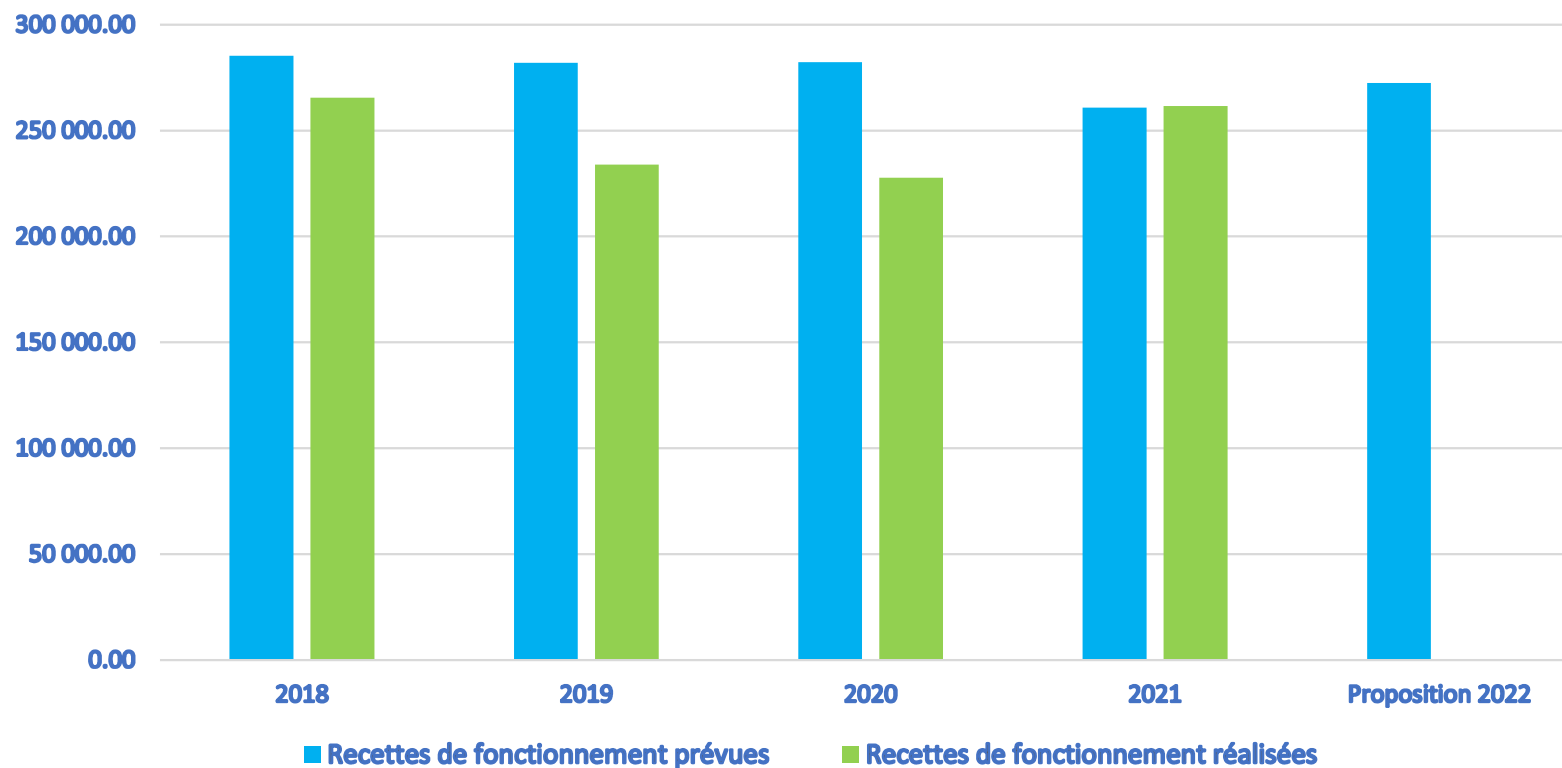
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



AR Prefecture

030-263000234-20220322-02_CACCAS220322-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



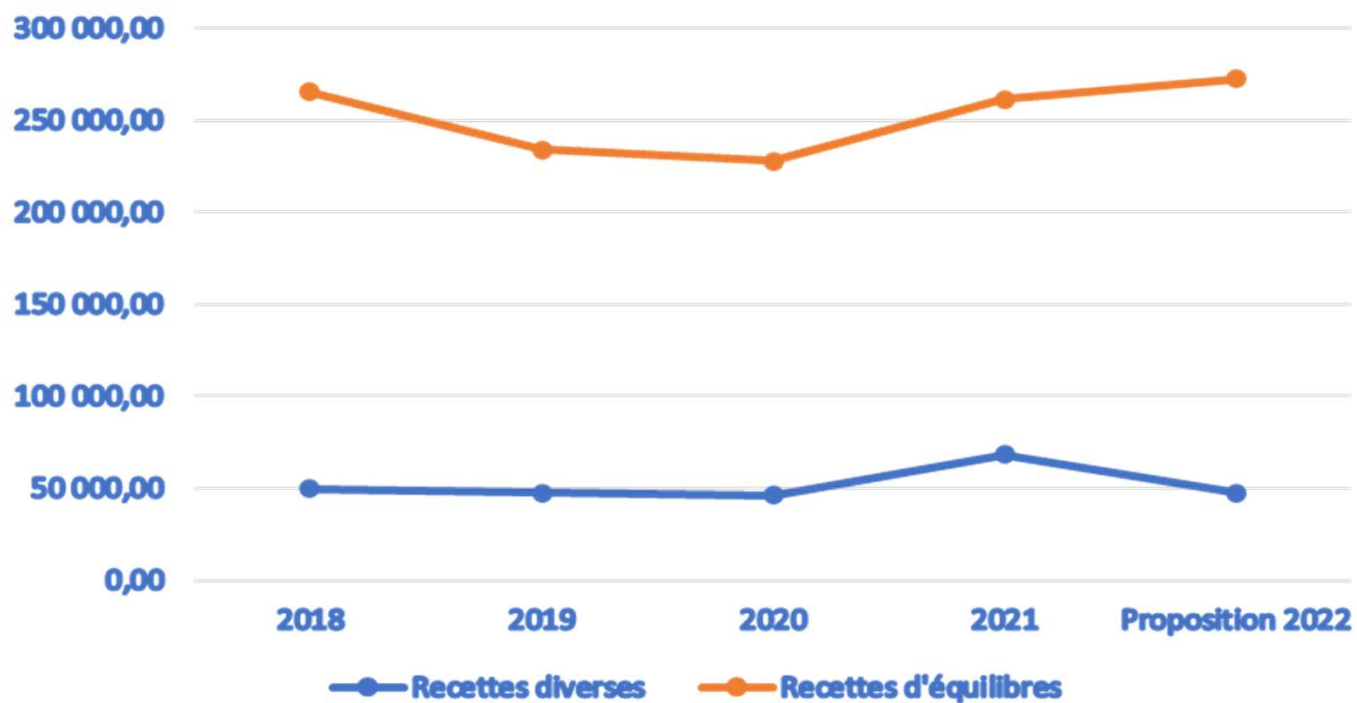
AR Prefecture
030-263000234-20220322-02_CACCAS220322-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

2. Contribution budgétaire de la commune au CCAS

AR Prefecture

030-263000234-20220322-02_CACCAS220322-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

Recettes réalisées	2018	2019	2020	2021	Proposition 2022
Recettes diverses	49 558,20	47 484,11	46 181,67	68 416,97	47 371,21
Recettes d'équilibres	216 000,00	186 500,00	181 500,00	193 090,00	225 000,00
TOTAL	265 558,20	233 984,11	227 681,67	261 506,97	272 371,21



AR Prefecture

030-263000234-20220322-02_CACCAS220322-DE
 Reçu le 28/03/2022
 Publié le 28/03/2022

Evolution de la contribution de la ville au CCAS :

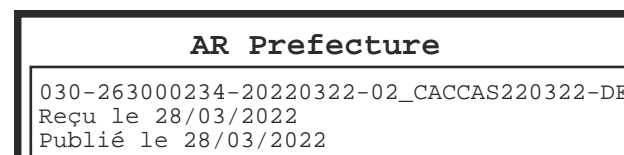
- 2018 pour **216.000 €**
- 2019 pour **186 500 €**
- 2020 pour **181 500 €**
- 2021 pour **193 090 €**
- Prévision 2022 pour **225 000 €**

Poids de la subvention sur le budget de fonctionnement du CCAS :

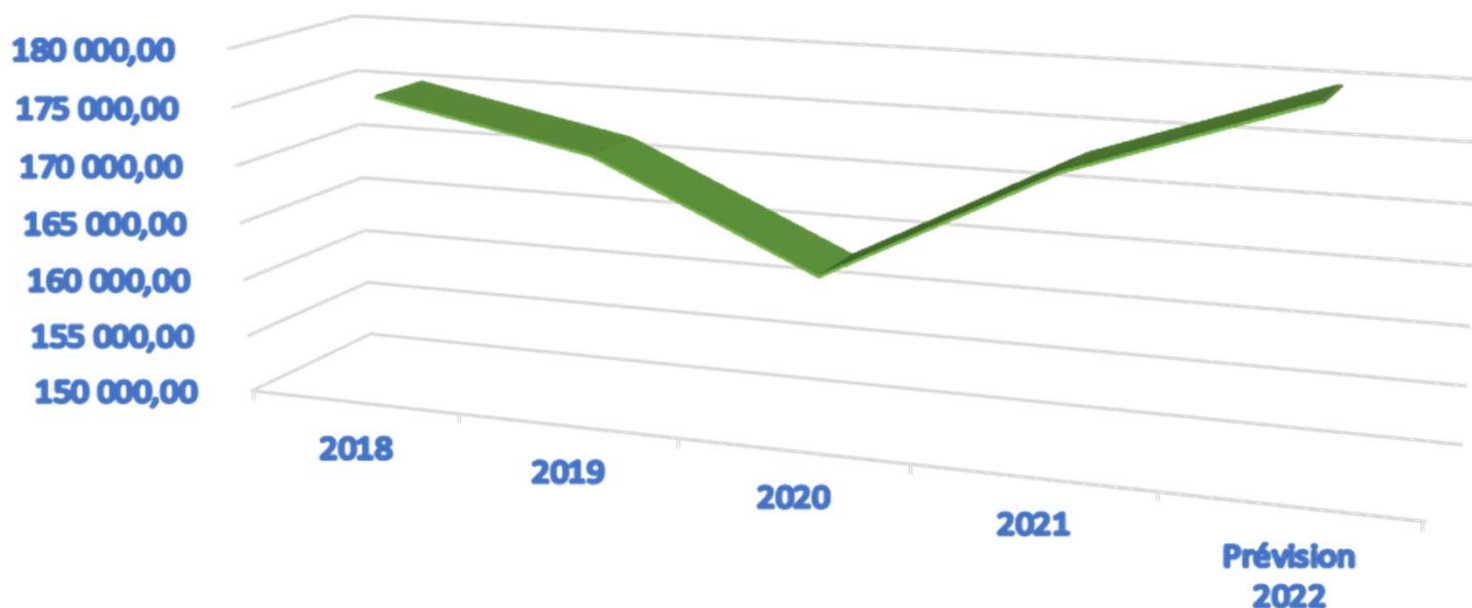
- 2018 : **81,34 %**
- 2019 : **79,71 %**
- 2020 : **79,72 %**
- 2021 : **73,84 %**
- Prévision 2022 : **82,61%**

Poids de la subvention CCAS sur le budget de la commune :

- 2018 : **1,77 %**
- 2019 : **1,52 %**
- 2020 : **1,39 %**
- 2021 : **1,60 %**



3. Evolution de la masse salariale CCAS (2018-2022)



AR Prefecture
030-263000234-20220322-02_CACCAS220322-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

4. Dépenses d'investissement

2018			2019			2020			2021			2022
Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévision	Réalisé	%	Prévision	Réalisé	%	Prévision
62 769,00	32 525,49	51,82	40 310,12	9 116,80	22,62	43 494,97	530,47	1,22	57 831,90	4 718,78	8,16	64 425,99

AR Prefecture

030-263000234-20220322-02_CACCAS220322-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

5. Budget 2022

Chap.	FONCTIONNEMENT	Budget 2022
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT(FONCT.)	0,00
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 594,21
O12	CHARGES DE PERSONNEL	180 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	45 600,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00
O42	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	10 677,00
Total des dépenses de fonctionnement		272 371,21
013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	20 094,21
70	VENTES DE PRODUITS	500,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	251 777,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
Total des recettes de fonctionnement		272 371,21
Chap.	INVESTISSEMENT	Budget 2022
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS et RESERVES	0,00
19	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	15 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 425,99
27	ATRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 000,00
	restes à réaliser	904,40
Total des dépenses d'investissement		65 330,39
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	51 653,39
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	0,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
O40	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	10 677,00
Total des recettes d'investissement		65 330,39

AR Prefecture

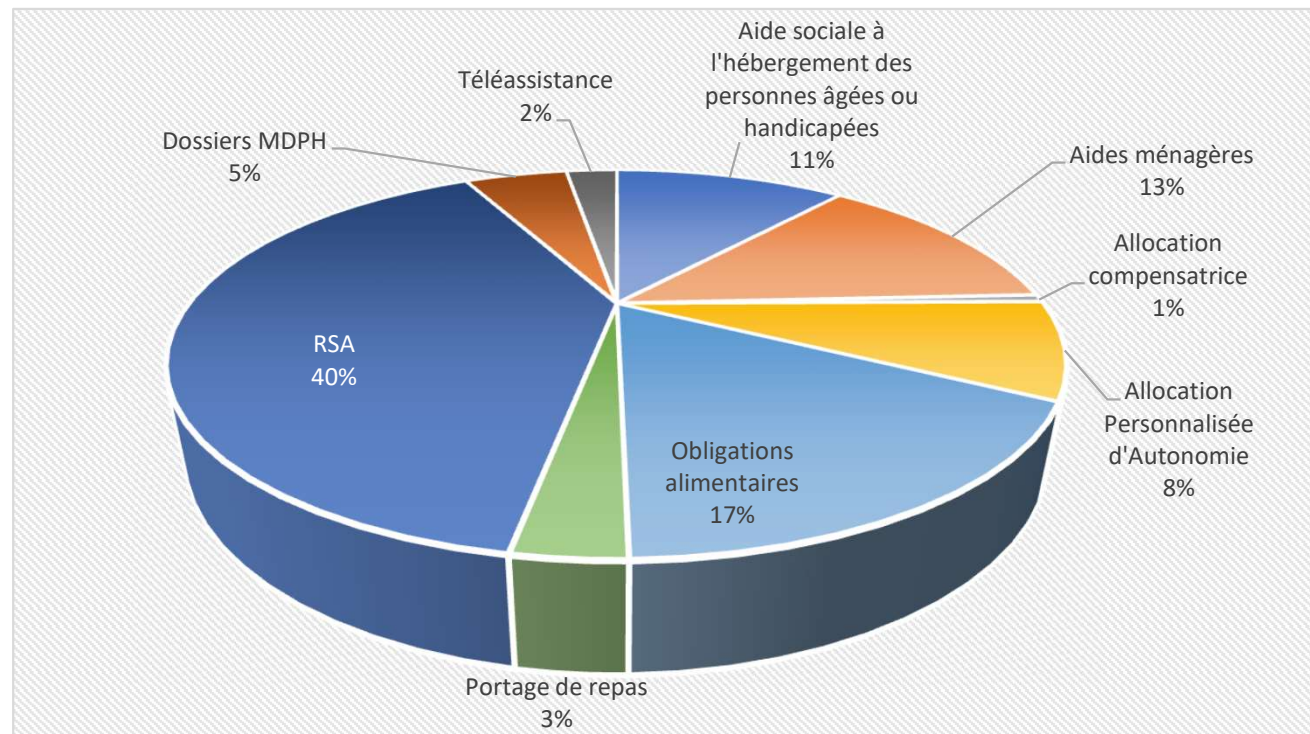
6. Bilan d'activité 2021

AR Prefecture

030-263000234-20220322-02_CACCAS220322-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

LES AIDES LEGALES

Elles sont instruites selon des conditions fixées par voie réglementaire, c'est ce que l'on appelle l'aide sociale légale (ou obligatoire). Ces aides concernent l'ensemble des prestations dont les conditions d'attribution sont fixées par la loi, et donne lieu à un financement obligatoire dans le cadre d'un budget public. Ces aides relèvent très souvent d'un accord préalable du Conseil Départemental.



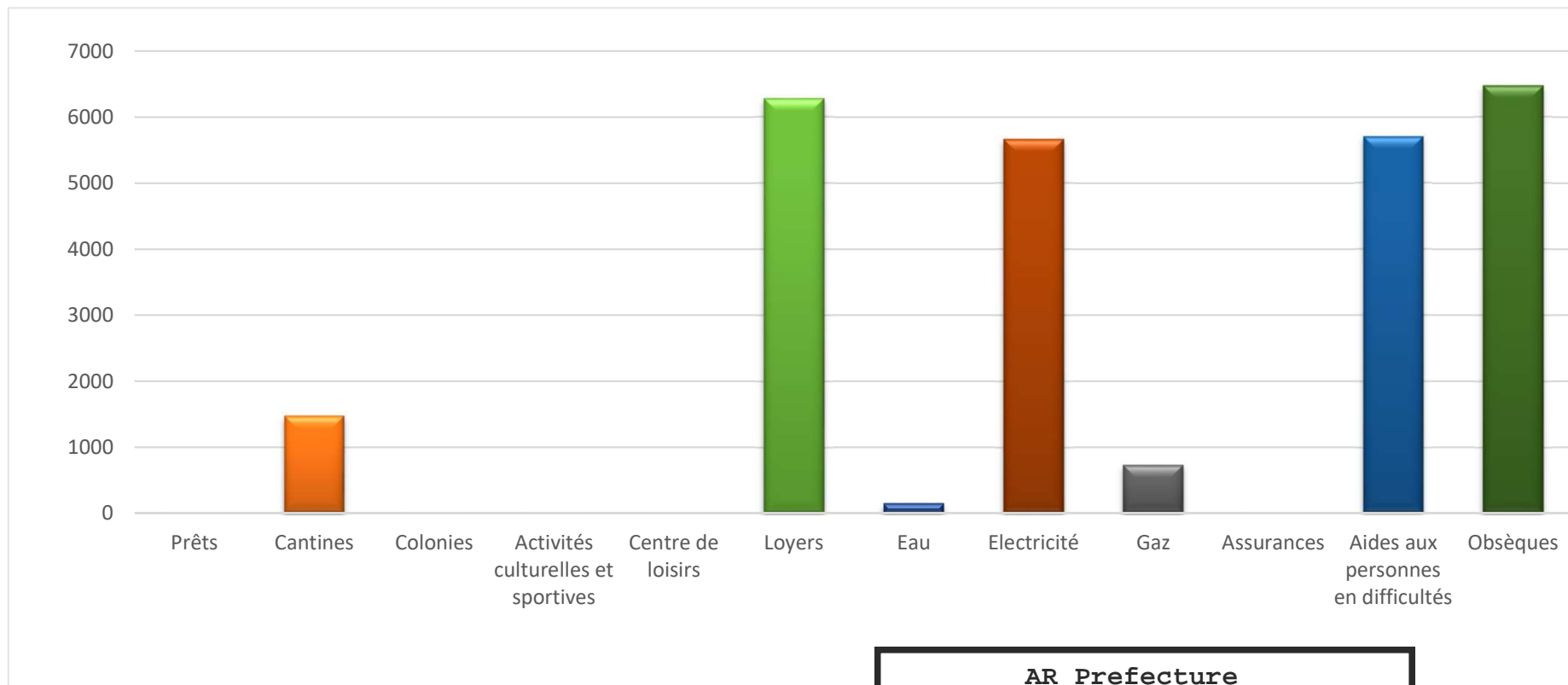
Les demandes de RSA restent toujours la première sollicitation des Spiripontains et restent stables par rapport à 2020. Les autres demandes n'évoluent pas significativement.

AR Prefecture

030-263000234-20220322-02_CACCAS220322-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

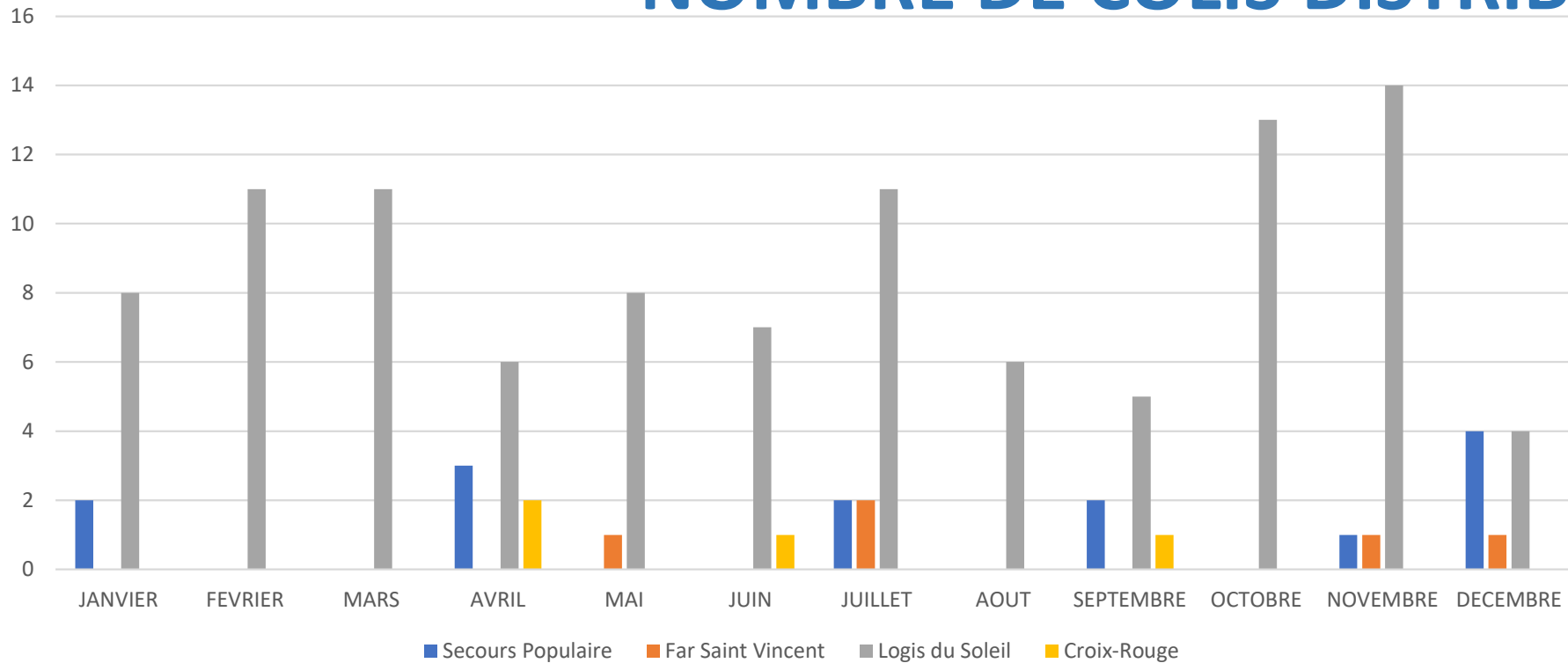
LES AIDES FACULTATIVES

Ces aides sont octroyées aux familles ou aux personnes en grande difficulté afin de les aider à régler leurs factures. Un certain nombre de critères (ressources, situation de la famille...) sont définis par le Conseil d'Administration et aide à la prise de décision. En 2021 il y a eu 161 demandes d'aide, cela représente un soutien auprès de 108 personnes.



AR Prefecture
030-263000234-20220322-02_CACCAS220322-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

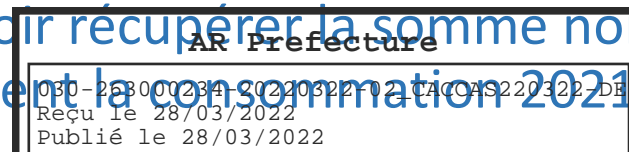
NOMBRE DE COLIS DISTRIBUES



Ces **127** colis distribués ont permis de soutenir **157** personnes dans le besoin.

En 2021, seulement **2** bons alimentaires ont été distribués pour un montant total de **65 €**.

Le dispositif des « chèques Véolia » a également permis d'aider **29** familles à payer leurs factures d'eau. L'aide globale s'est montée à **4 960 €**. Contrairement aux années antérieures, Véolia ne facturera le deuxième semestre 2021 qu'en mars 2022, ce qui explique la baisse significative des aides « chèques eau ». Malgré tout, Véolia nous a informés que l'on devrait pouvoir récupérer la somme non utilisée pour les factures de février 2022 qui concernent la consommation 2021.



LE LOGEMENT

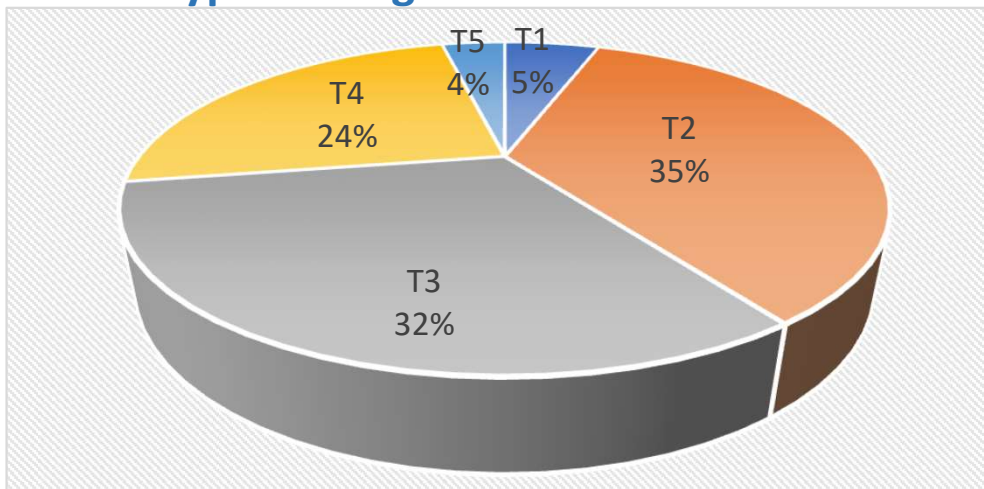
Le CCAS accompagne dans leurs démarches, les personnes, spiripontaines ou pas, en recherche de logement social sur la commune. Lors de l'enregistrement du dossier et des pièces justificatives, la référente du service logement définit précisément les motivations, les souhaits, la situation familiale et professionnelle, le degré d'urgence et de priorité de la demande.

6 bailleurs sociaux gèrent au total **707 logements** sur la commune de Pont-Saint-Esprit :

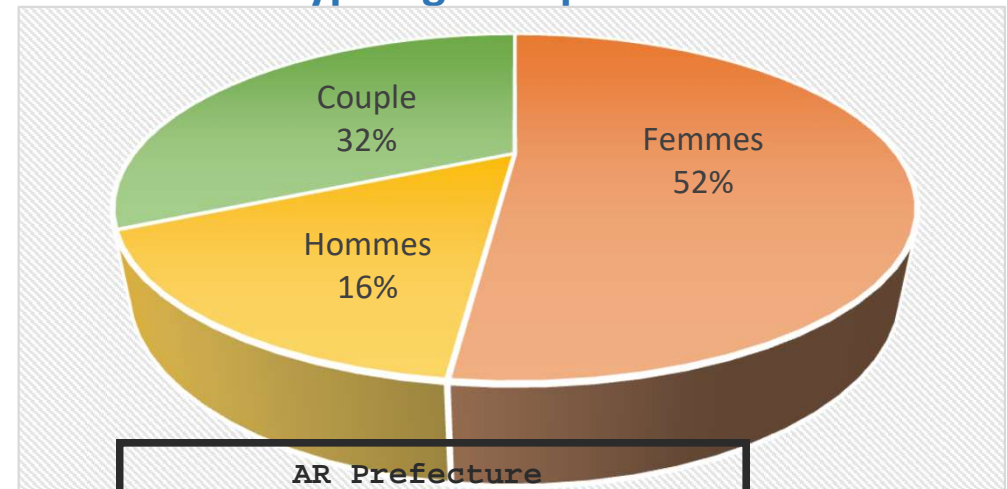
- Habitat du Gard
- Société Française d'Habitations Economiques (SFHE)
- Logis Cévenols
- Un Toit pour Tous
- Grand Delta Habitat
- 3 F Occitanie

En 2021, nous avons suivi **335** demandes de logement.

Types de logements demandés :



Typologie du public :



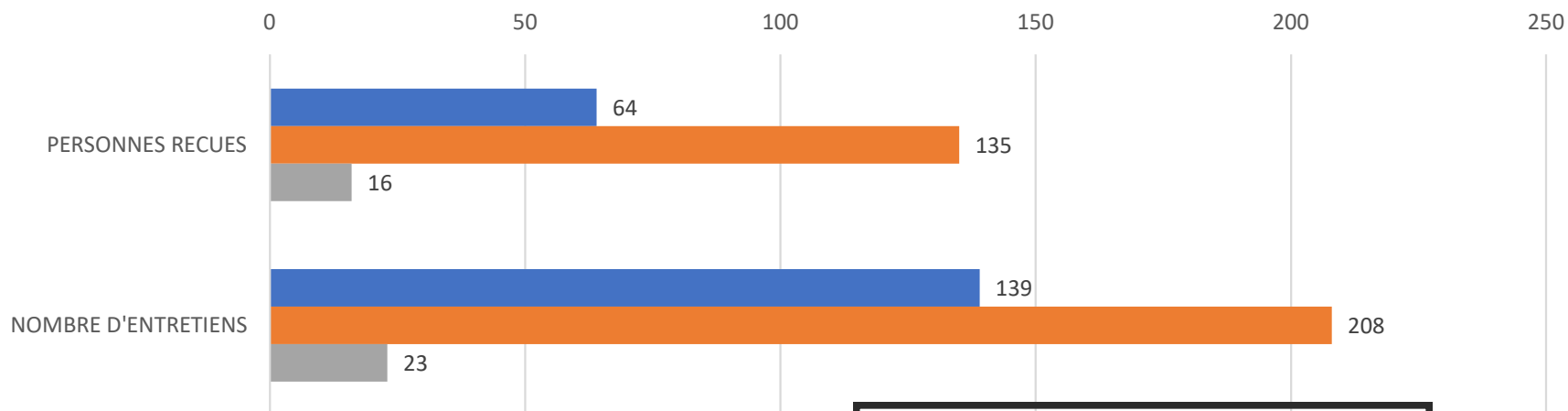
LA FONCTION DE REFERENT SOCIAL

Mis en place depuis le début de l'année 2013, son objectif est double :

- Aider à analyser des situations individuelles. Il s'agit de diagnostics permettant d'identifier les freins et les difficultés des personnes reçues,
- Aider à l'élaboration de démarches d'insertion, un soutien dans le cadre de ces démarches, voire un accompagnement.

Créé afin d'être un complément des aides facultatives, il permet une meilleure lisibilité des situations exposées. Cette action s'est développée à l'ensemble du public pour lequel il ressort un besoin de diagnostic ou de soutien.

En 2021, 215 personnes ont été reçues (dont 20% qui habitent en centre ancien), 370 entretiens effectués.



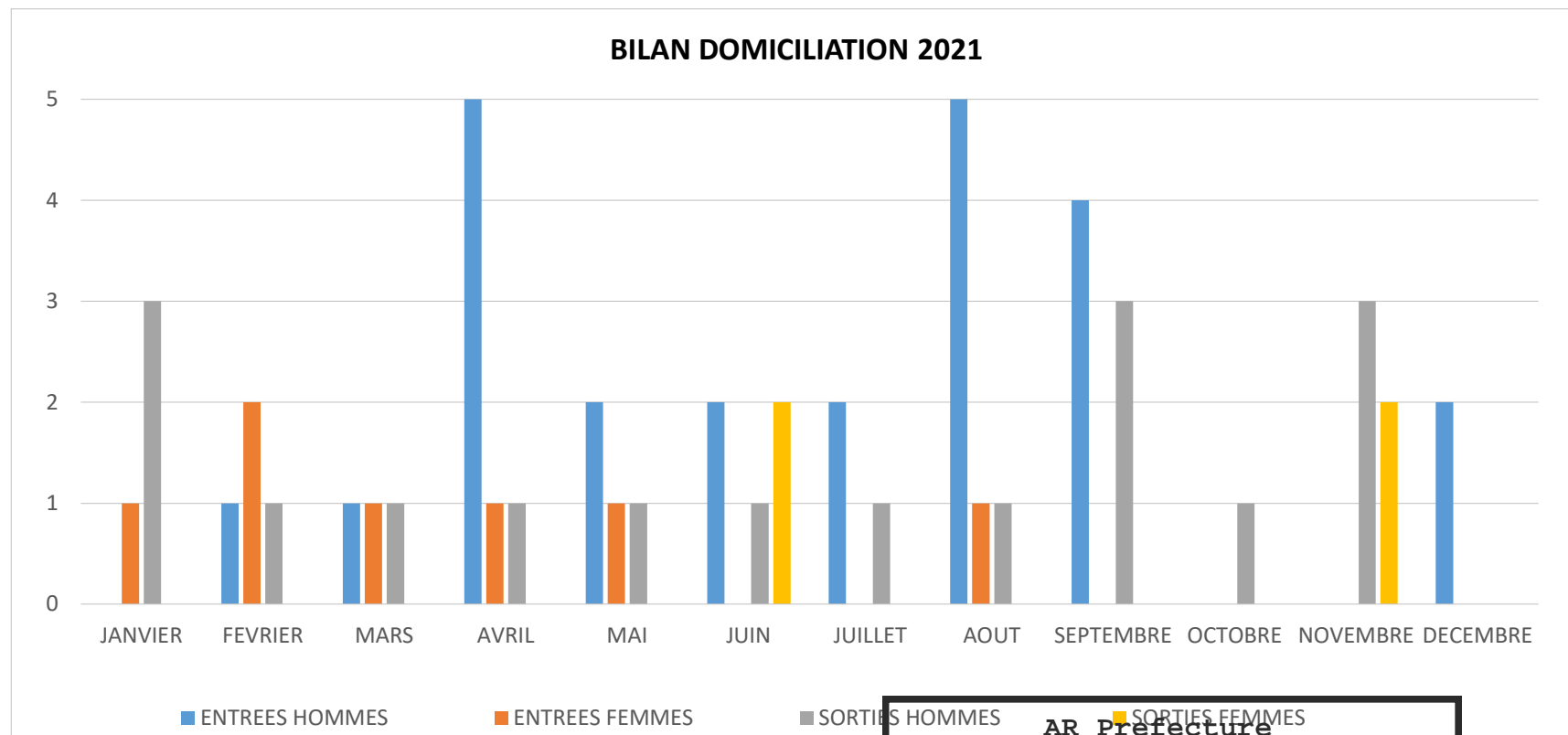
*RSA : Revenu de Solidarité Active
**PRE : Programme Réussite Educative

AR Prefecture
030-263000234-20220322-02_CACCAS220322-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

DOMICILIATIONS

LE CCAS peut domicilier administrativement les personnes sans résidence stable ayant un lien avec la commune afin de leur permettre d'accéder ou de maintenir leurs droits sociaux.

En 2021, **31** nouvelles domiciliations, soit une hausse de 11 % par rapport à 2020.
Au 31 décembre 2021, 31 domiciliations sont toujours en cours.



ACTIONS DU CCAS

Dispositif d'aide au Suivi Budgétaire

Le dispositif, mis en place en septembre 2016, est une mesure administrative dont le but est de permettre, de gérer à nouveau son budget et sa consommation de manière autonome.

L'objectif est de faire prendre conscience aux personnes de leurs difficultés et ainsi leur apporter un soutien, les aider à trouver des solutions pour rééquilibrer leur budget.

Le contexte économique actuel fragilise de nombreux ménages. Un budget déséquilibré entraîne presque toujours un accroissement des dettes. A l'inverse, un budget qui présente une marge de sécurité, même modeste, permet de franchir les périodes difficiles sans sacrifier son avenir. L'accompagnement permet de changer le comportement de la famille pour éviter les demandes systématiques d'aides.

Cette mesure concerne toute personne majeure qui éprouve des difficultés à gérer ses ressources. Elle bénéficie d'une aide à la gestion de ses revenus et d'un accompagnement par un agent du CCAS.

La durée de la mesure est fixée à 6 mois renouvelable.

La mesure prend fin :

- ↳ Au terme du contrat s'il a fourni les effets souhaités,
- ↳ Sur décision de l'Agent Accompagnateur s'il juge l'accompagnement inadapté,
- ↳ Sur demande du bénéficiaire sans raison particulière.

En 2021, **4 personnes** qui ont bénéficié de ce dispositif, et cela représente **50 entretiens**.

AR Prefecture
030-263000234-20220322-02_CACCAS220322-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

Le Permis Citoyen :

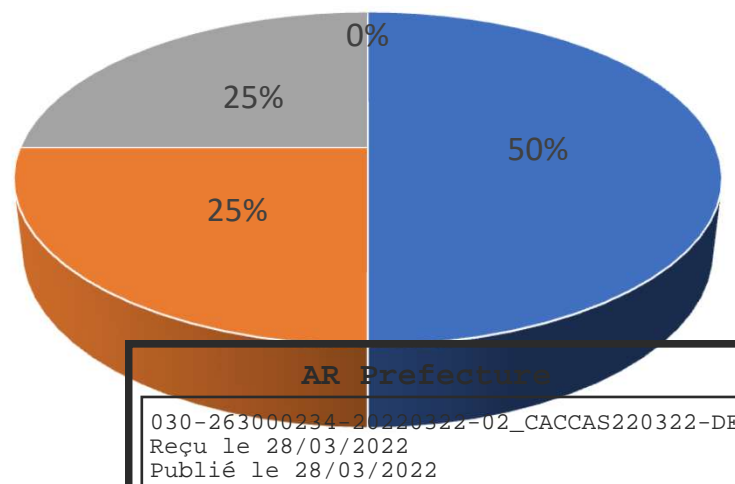
Le permis de conduire est aujourd'hui un élément indispensable à la recherche d'emploi ou à la formation. Toutefois, il nécessite des moyens financiers importants qui ne sont pas toujours à la portée des jeunes ou de leur famille. Le CCAS de Pont-Saint-Esprit a donc décidé de favoriser l'accès des jeunes Spiripontains, de 18 à 25 ans, au permis de conduire en créant le « Permis Citoyen ».

La bourse est attribuée, sous conditions de ressources, en fonction d'un projet professionnel cohérent (besoin du permis de conduire pour un stage, pour travailler...).

En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à réaliser une activité à caractère social ou citoyen au sein de la commune ou d'une association caritative spiripontaine durant 60 heures et à participer au suivi mis en place par le C.C.A.S. afin de l'aider dans la réalisation de cette action.

En 2021, 6 permis citoyens ont été accordés.

- DEMANDES DOSSIERS
- RETOURS DOSSIERS
- ACCORDS DOSSIERS
- REFUS DOSSIERS



Le Programme de Réussite Educative (PRE) :

Il s'inscrit dans la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 et tend à « donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite »

Le PRE est un programme de prévention qui « vise à accompagner des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité, en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement »

Le PRE s'adresse aux enfants âgés de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilité et résidant dans le quartier prioritaire défini dans le contrat ville.

Ce dispositif, porté par le CCAS, a été mis en place sur Pont-Saint-Esprit au 1^{er} janvier 2017.

En 2021, 21 enfants issus de 14 familles du centre ancien de Pont-Saint-Esprit ont bénéficié du dispositif.

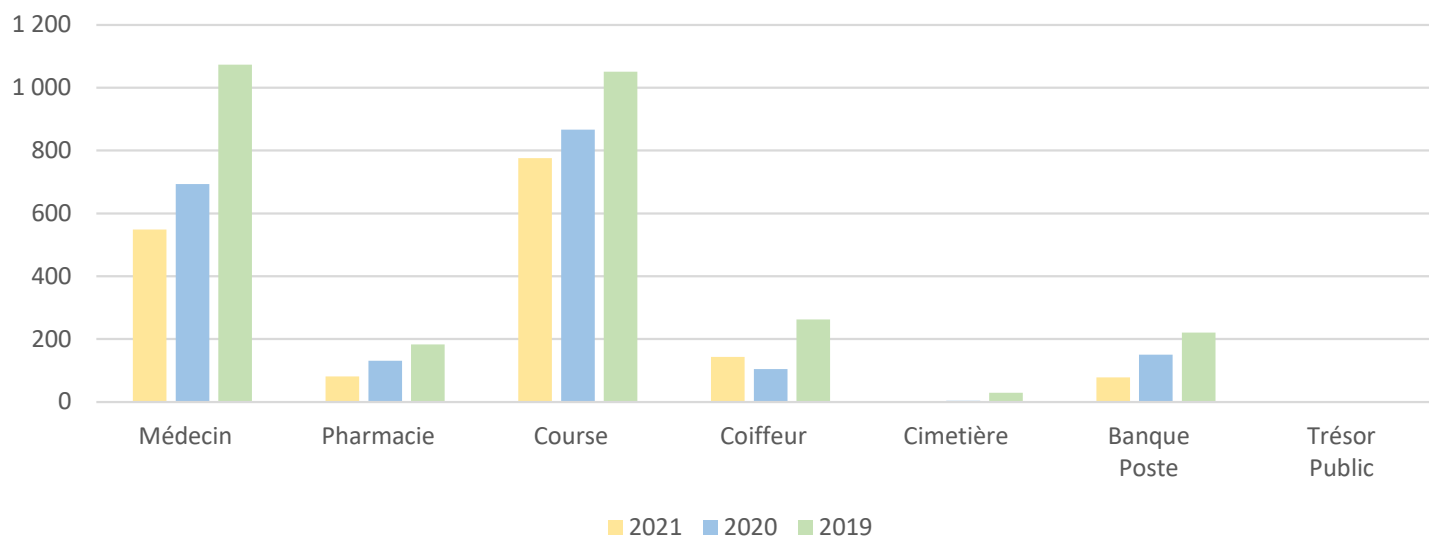
AR Prefecture
030-263000234-20220322-02_CACCAS220322-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

LE SERVICE DES PERSONNES AGEES

Il est composé d'une secrétaire à temps plein et de deux chauffeurs, un à 100 % et un à 50 %. Son activité porte sur :

- Un service de transport à la demande, **1 630** sorties en 2021

COMPARATIF SUR LES 3 DERNIERES ANNEES DU SERVICE TRANSPORT



- Le dispositif transport à la demande de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien : il est destiné aux habitants des 44 communes de l'Agglomération du Gard Rhodanien, bénéficiaires des minima sociaux ou ayant plus de 65 ans. En 2021, **49** spiripontains étaient inscrits sur ce dispositif.

LE SERVICE DES PERSONNES AGEES

- La tenue du registre des personnes vulnérables de plus de 65 ans qui permet une intervention ciblée en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence pour risques exceptionnels (canicule, pandémie...). En 2021, **305 personnes** étaient inscrites sur ce dispositif dont **27 nouvelles inscriptions**.
- Des animations : 3 ou 4 après-midis récréatives sont habituellement organisées chaque année avec une fréquentation totale de près de **500 personnes**. Toutefois, en 2021, en raison de la pandémie du covid-19, une seule animation a pu être proposée en fin d'année au cours de laquelle les spiripontains inscrits ont pu profiter d'un spectacle de cabaret, d'un goûter et d'un colis contenant des produits régionaux.
- Un service d'aide aux démarches.

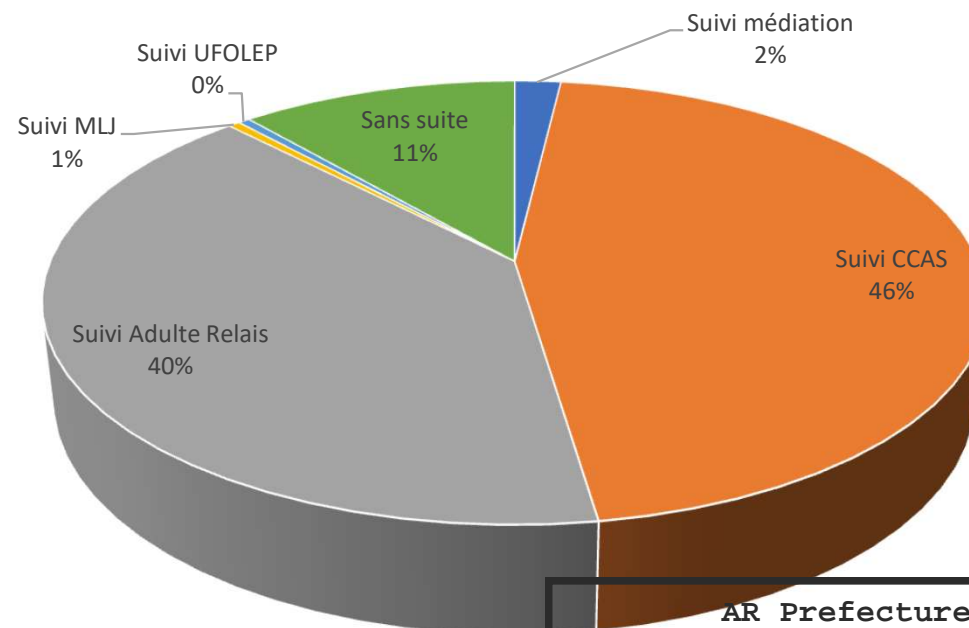
AR Prefecture
030-263000234-20220322-02_CACCAS220322-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022

ADULTE-RELAIS

L'adulte-relais est un médiateur social. Il a vocation à favoriser le lien social entre les habitants du quartier prioritaire, les services publics et les institutions.

L'expérience acquise permet à l'adulte relais de prendre en charge plus de suivis. Ces suivis concernent exclusivement des habitants du Quartier Prioritaire Politique de la Ville (centre ancien).

A cela s'ajoute la participation à l'animation des ateliers vacances du PRE (4 semaines d'ateliers en 2021).



AR Prefecture
030-263000234-20220322-02_CACCAS220322-DE
Reçu le 28/03/2022
Publié le 28/03/2022